

FORMULAIRE DE PARTICIPATION

Concours Photo - Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – 2026

Nom :

Prénom :

Date de naissance : (si mineur, merci de préciser l'âge) ici
pour la prise en compte de la participation au prix jeune :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Catégorie(s) dans laquelle/lesquelles je souhaite concourir (merci de préciser le nombre de photos transmises par catégorie) :

☐ Belle prise (☐ 1 ou ☐ 2)

Lieu photo 1 Lieu photo 2

☐ Paysage aquatique et subaquatique du Nord (☐ 1 ou ☐ 2)

Lieu photo 1 Lieu photo 2

☐ Action de pêche (☐ 1 ou ☐ 2)

Lieu photo 1 Lieu photo 2

☐ Prix Jeune (☐ 1 ou ☐ 2)

Lieu photo 1 Lieu photo 2

☐ **J'autorise la Fédération de Pêche du Nord à utiliser mes photographies conformément aux dispositions de l'article 9 du présent règlement.**

Je certifie sur l'honneur être l'auteur des photographies transmises dans le cadre du présent concours. J'atteste avoir pris connaissance du présent règlement du « Concours Photo 2026 – Fédération de Pêche du Nord » et en accepter l'intégralité des dispositions.

Je certifie également l'exactitude des renseignements fournis dans le formulaire de participation. **(Date, signature, précédés de la mention « lu et approuvé »)**

Date : / / 2026

Signature :

RÈGLEMENT OFFICIEL CONCOURS

Concours Photo 2026 – Fédération de Pêche du Nord

Article 1 – Organisateur

La Fédération de Pêche du Nord (association loi 1901), dont le siège est situé à 7/9 chemin des Croix 59530 Le Quesnoy, organise un concours photographique gratuit intitulé :

« Concours Photos 2026 – Fédération de Pêche du Nord »

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert :

- Aux personnes physiques majeures et mineurs avec autorisation parentale,
- Titulaires d'une carte de pêche valide dans le département du Nord pour l'année 2026,
- Pratiquant la photographie à titre amateur.

Ne peuvent participer :

- Les photographes professionnels ou les personnes tirant un revenu régulier de leur activité photographique (vente de tirages, prestations, commandes, micro-entreprise ou société liée à la photographie),
- Les membres du jury,
- Les salariés et bénévoles de la Fédération,

La participation est gratuite.

Article 3 – Thématiques

Les participants majeurs peuvent proposer 2 photographies maximum par thématique :

1. Belle prise
2. Paysage aquatique et subaquatique du Nord

3. Action de pêche

4. Prix Jeune

Les participants mineurs peuvent proposer 2 photographies **maximum** pour le « *Prix Jeune* ». Les photos doivent impérativement s'inscrire dans l'une des 3 catégories suivantes : belles prises, paysage aquatique, action de pêche. Un seul prix jeune sera remis, toutes catégories confondues.

Toutes les photographies soumises dans le cadre du concours seront également éligibles au « *Prix du Public* ».

Les photographies doivent impérativement être prises dans le département du Nord.

L'organisateur se réserve le droit de demander une photo supplémentaire ou tout élément justificatif attestant du lieu de prise de vue.

Article 4 – Modalités d'envoi

Les participants doivent :

- Remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site de la Fédération. La participation au concours se fera uniquement par ce billet.
- Joindre le présent règlement dûment complété et signé ;
- Transmettre leur(s) photographie(s) en respectant les conditions techniques précisées ci-dessous avant le 1er novembre 2026 à 23h59.

Chaque photographie devra être accompagnée de la localisation de la prise de vue. Les coordonnées GPS sont vivement recommandées.

Format requis :

- JPEG ou PNG
- Résolution minimale : 3000 pixels sur le côté le plus long
- Photo non compressée excessivement

Les fichiers devront être nommés selon le format suivant :

NOM_Prénom_Catégorie.jpg (exemple : DUPONT_Alix_paysageaquatique.jpg)

Rappel des catégories :

- Belle prise
- Paysage aquatique et subaquatique du Nord
- Action de pêche

Tout dossier incomplet, non-conforme, illisible ou transmis après la date limite fixée au 1er novembre 2026 à 23h59 ne pourra être pris en considération.

Chaque participant recevra un accusé de réception confirmant la bonne prise en compte de sa candidature.

Article 5 – Garanties et responsabilités

Le participant déclare :

- Être l'auteur exclusif de la photographie.
- Ne pas porter atteinte aux droits de tiers.
- Disposer de l'autorisation des personnes reconnaissables figurant sur la photo (ou des représentants légaux pour les mineurs).

Le participant garantit avoir obtenu l'ensemble des autorisations nécessaires à la diffusion et à l'utilisation des photographies dans le cadre du présent concours. Il dégage l'organisateur (la Fédération) de toute responsabilité en cas de réclamation, recours ou litige émanant d'une personne figurant sur les clichés transmis.

La Fédération décline toute responsabilité en cas de litige lié aux droits d'image ou droits d'auteur.

Article 6 – Sélection et désignation des gagnants

6.1 Jury

Le jury est composé :

- De représentants de la Fédération,
- De photographes partenaires,
- D'un membre externe.

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

6.2 Critères d'évaluation

- Qualité technique
- Valeur esthétique
- Respect des règles de manipulation du poisson
- Mise en valeur du patrimoine aquatique du Nord

6.3 Prix du Public

Un Prix du Public sera attribué parmi les finalistes sélectionnés par le jury.

Le vote s'effectuera via les réseaux sociaux officiels de la Fédération.

En cas d'égalité au vote public, le jury tranche.

⚠ L'organisateur se réserve le droit d'annuler tout vote suspect (bots, faux comptes, achats de likes).

Article 7 – Lots

La liste et le détail des lots attribués aux lauréats sont présentés en annexe du présent règlement.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remboursables en numéraire.

L'organisateur se réserve le droit de modifier la nature des lots en cas de nécessité, tout en garantissant une valeur équivalente.

Article 8 – Calendrier

- Ouverture : 24 juin 2026
- Clôture : 1er novembre 2026 à 23h59
- Délibération jury : novembre 2026
- Annonce des résultats : novembre 2026

Une remise des prix sera organisée dans le cadre d'une exposition des clichés sélectionnés. Les lauréats seront informés rapidement du lieu et de la date de la remise des prix.

Les photos reçues après la date limite pourront être intégrées à l'édition 2027.

Article 9 – Droits d'utilisation

En participant au concours, l'auteur autorise la Fédération de Pêche du Nord à utiliser les photographies transmises à des fins de communication et de valorisation de ses actions et de celles des AAPPMA partenaires.

Cette autorisation est consentie à titre gratuit, pour tous supports de communication (site internet, réseaux sociaux, publications, brochures, affiches, presse, expositions, supports pédagogiques, calendrier, rapport d'activité, etc.), pour le monde entier et pour toute la durée légale de protection des droits d'auteur.

Les photographies ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale indépendante.

Les droits d'auteur restent la propriété de leur auteur.

Le nom du photographe sera systématiquement mentionné si la demande est clairement formulée par écrit auprès de la Fédération.

La Fédération s'engage à utiliser les photographies dans le respect de l'esprit dans lequel elles ont été réalisées.

Article 10 – Protection des données

Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement dans le cadre du concours.

Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

La Fédération se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours.

Article 12 – Respect du poisson et des pratiques halieutiques

Les photographies présentant des poissons doivent impérativement :

- Respecter les règles légales en vigueur (tailles minimales, périodes d'ouverture, quotas).
- Montrer une manipulation respectueuse du poisson (mains mouillées, maintien adapté, absence de blessures volontaires).
- Ne pas présenter de mise en scène susceptible de porter atteinte à l'image de la pêche de loisir ou au respect du milieu aquatique.

Toute photographie présentant une pratique jugée dangereuse, illégale ou contraire à l'éthique halieutique pourra être écartée du concours, sans justification préalable.

La Fédération se réserve le droit de refuser toute image susceptible de nuire à son image institutionnelle ou à celle des AAPPMA partenaires.

Article 13 – Retouche des images et interdiction de l'intelligence artificielle

Les photographies proposées doivent être des images originales prises par le participant.

Seuls les ajustements légers (luminosité, contraste, recadrage) sont autorisés. Toute modification altérant le contenu de l'image est interdite.

Sont strictement interdites :

- Les images générées, partiellement ou totalement, par un outil d'intelligence artificielle.
- Les images composées à partir de plusieurs photographies (photomontage).
- L'ajout, la suppression ou l'altération d'éléments modifiant substantiellement la réalité de la scène.

La Fédération se réserve le droit de demander le fichier original (RAW ou fichier natif) afin de vérifier l'authenticité du cliché.

En cas de fraude avérée, la participation sera annulée.

ANNEXE

Lots – Concours Photos Fédération du Nord pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – 2026

Les lauréats du Concours Photo 2026 – Fédération de Pêche du Nord se verront attribuer les lots suivants (*valeur non contractuelle, lots susceptibles d'être modifiés*) :

Catégorie « Belle prise »

- **1er prix** : Carte de pêche personne majeure 2027 remboursée, le livre "*Les poissons d'eau douce en France* », une animation fédérale au choix*
- **2e prix** : Un kit de leurres d'une valeur de 40€ + le livre "*La Pêche*", une animation fédérale au choix*
- **3e prix** : Un abonnement d'un an à *Info Pêche*, une animation fédérale au choix*

Catégorie « Paysage aquatique et subaquatique du Nord »

- **1er prix** : Un stage photo animalière, un tirage poster de la photo lauréate, une animation fédérale au choix*
- **2e prix** : Un bon mystère offert par l'Office de Tourisme Cœur d'Ostrevent, un tirage poster de la photo lauréate, une animation fédérale au choix*
- **3e prix** : Un tirage poster de la photo lauréate, une animation fédérale au choix*

Catégorie « Action de pêche »

- **1er prix** : Carte de pêche personne majeure 2027 remboursée, le livre "*Les poissons d'eau douce en France* », une animation fédérale au choix* + goodies
- **2e prix** : Un kit de leurres d'une valeur de 40€ + le livre "*La Pêche*", une animation fédérale au choix* + goodies
- **3e prix** : Un abonnement d'un an à *Info Pêche*, une animation fédérale au choix* + goodies

Prix Jeune

Une carte de pêche « Personne Mineure » 2027 remboursée + un kit de leurres d'une valeur de 50€, une animation fédérale au choix*, une bande dessinée

Prix du Public

- Lot spécifique attribué au lauréat du Prix du Public

* Animation fédérale au choix parmi les animations proposées au tarif de 5 € par la Fédération de Pêche du Nord, selon les disponibilités.